



GARDE DE LA VILAINE - SECTION MATÉRIEL CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

RÉSERVATIONS

Elles se font uniquement auprès des deux personnes bénévoles responsables :

Dominique GUIHO : 06 66 04 88 35 / 02 99 91 20 09

Jacky RIVIERE (chapiteau + frigo) : 06 33 24 53 40

- Toute réservation qui ne sera pas faite sur le formulaire "Bon de réservation" et remise auprès de l'un des deux responsables ne sera pas prise en compte.
- La réservation pourra ne pas être honorée entièrement en fonction de l'ordre de réservation et du stock disponible.
- **Le délai minimum de prise d'une réservation est de 15 jours avant la date d'enlèvement.**
- La section se réserve le droit de dénoncer la réservation en cas de force majeure.

ENLÈVEMENT ET RETOUR DU MATÉRIEL

Le jour et l'heure seront fixés avec le responsable lors de la réservation.

Ils se feront au complexe du bois joli (parking du terrain de basket) Rue du Stade.

VAISSELLE

- La vaisselle doit être retournée propre.
- Toute vaisselle manquante ou cassée sera facturée au tarif défini par la section.
- Le remplacement de la vaisselle par le loueur est interdit.
- La facturation correspondra à la quantité commandée, même si le conditionnement est supérieur.
- La vaisselle doit être rendue dans les mêmes conditionnements.
- Une caution de 100€ vous sera demandée lors de l'enlèvement.

CHAPITEAU : MONTAGE ET DÉMONTAGE

- Ils se feront par des bénévoles de la section matériel
- Le jour et l'heure seront fixés avec le responsable lors de la réservation.

FACTURATION

- La facturation se fera au tarif en vigueur.
- Tous les règlements se feront au retour du matériel et uniquement en chèque à l'ordre de LA GARDE DE LA VILAINE - SECTION MATÉRIEL.

CAUTION POUR LA REMORQUE PODIUM, LE CHAPITEAU, LES BARNUMS ET LES FRITEUSES

Location du podium et/ou du chapiteau : 500€.

Location des barnums : 250€

Location des friteuses (pour les associations) : 100€

En cas de détérioration ou de perte, une partie ou toute la caution sera retenue (suivant le devis). Pour rappel, le loueur est tenu responsable du matériel et doit en assurer le bon fonctionnement durant toute la location.

EXCLUSION : LA SECTION MATÉRIEL SE RÉSERVE LE DROIT D'EXCLURE DÉFINITIVEMENT TOUT LOUEUR QUI NE RESPECTE PAS LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION.